

Le 1er juillet 2021



Le Synofdes fait entendre sa voix

Occitanie. Le Synofdes et l'Afpa, sollicités par la Région sur la question de l'individualisation, sont intervenus le 11 juin, auprès de l'ensemble des têtes de réseau de la formation, pour présenter leurs travaux : " [Ils] nous ont permis de bien identifier ce qu'il fallait prendre en compte et surtout, les conditions de réussite associées. Ainsi, la question, selon nous est de mettre en correspondance ce vers quoi on veut aller, les modalités d'achat et en particulier l'appréciation du prix ».

Il a été proposé à la Région d'engager un chantier de fond associant tous les organismes, avec les objectifs suivants :

- Produire une définition partagée de ce qu'on entend par individualisation des parcours
- Identifier les situations multiples de formation ainsi que l'ensemble des composantes d'un parcours de formation
- Définir les conditions de réussite de l'individualisation et de la multi-modalité
- Définir la juste décomposition des prix



Actualités générales

La place et le rôle des Carif-Oref sont inscrites dans le code du travail et précisés par la publication d'un décret relatif à leurs missions et à celles de leur réseau, RCO :

- la "collecte [des] informations relatives à l'offre de formation en apprentissage et de formation professionnelle continue à destination des personnes sans emploi, inscrites ou non comme demandeurs d'emploi". ;
- l' "analyse [des] informations et [des] données relatives aux modalités d'accès à la formation et aux rapports entre la formation et l'emploi au niveau régional, notamment les évolutions de l'emploi, de la formation, de l'orientation et de l'insertion professionnelles, les besoins en compétences, en qualifications et en acquis de l'expérience, les caractéristiques des organismes de formation ainsi que la situation socio-économique du territoire" ;
- l'animation et l'accompagnement "au niveau régional [de] la professionnalisation [des] acteurs et opérateurs dans le domaine de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelle, en assurant notamment la veille sur les outils d'innovations technologiques et pédagogiques en matière d'orientation et de formation professionnelles, ainsi que leur diffusion".
- la mise en œuvre au niveau régional de "toute autre action en matière d'information sur l'offre de formation

Collecte des contributions de formation professionnelle et de la taxe d'apprentissage (CUFPA) : les évolutions 2021-2024. À compter de 2022, ce sont les Urssaf et les caisses de la MSA - et non plus les opérateurs de compétences (OPCO) - qui seront chargées de collecter mensuellement les contributions de formation professionnelle et la taxe d'apprentissage, versées par tous les employeurs redevables pour financer la formation des salariés et des demandeurs d'emploi.

Les sommes collectées par l'Urssaf et la MSA seront ensuite centralisées par France

Compétences qui les répartira entre les opérateurs, en fonction de leurs missions.
Pour les adhérents, retrouvez le calendrier et les modalités de la collecte sur [votre espace adhérent ICI](#).

Côté employeur

COVID19 : le protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de COVID19 a été actualisé le 30 juin.

Pour consulter le protocole national applicable en entreprise [cliquez ici](#) et pour le protocole relatif à l'organisation et au fonctionnement des restaurants d'entreprise [cliquez ici](#).

Entretien professionnel :

- Dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19, [la loi relative à la gestion de la sortie de crise](#) repousse au 1er octobre la sanction prévue pour entreprises d'au moins 50 salariés n'ayant pas respecté leurs obligations. Les employeurs ont donc jusqu'au 30 septembre 2021 pour réaliser les entretiens professionnels qui devaient de tenir en 2020 et au premier semestre 2021.
- La DGEFP a publié le 21 juin un questions-réponses mis à jour qui précise également les éléments indispensables à la bonne appréciation des parcours de salariés par les employeurs. Pour le consulter, [cliquez ICI](#).

Pour les adhérents, retrouvez notre article relatif à l'entretien professionnel [ICI](#).

Ressources et perspectives

INSEE. Le marché du travail à l'épreuve de la crise sanitaire en 2020.
L'emploi salarié a baissé de 296 000 sous l'effet de la crise sanitaire. Les pertes d'emplois dans le privé sont de bien moindre ampleur que les pertes d'activité : le dispositif d'activité partielle a souvent permis aux entreprises de conserver leurs salariés. La baisse de l'emploi salarié est concentrée dans les secteurs les plus touchés par les restrictions d'activité, surtout le tertiaire marchand : hébergement-restauration, services aux ménages et commerce. [Pour en savoir ±](#)

Agenda

Cycle Transfo Digitale - Le prochain webinaire se tiendra le **13 juillet, de 9h à 10h**. Frédérique Darnatigues & Yves Mesplé apporteront des éclairages sur le "**Pourquoi et comment impliquer ses équipes ?**" Vous inscrire : [là](#)

Cycle Remue-Méninges. Le 8 juillet de 17 à 18h, "Quel avenir pour les contrats en alternance ?" Ce Webinaire sera animé par Marie-Hélène Cauet du cabinet Boumendil et Elodie Salin du Synofdes. Il est réservé aux adhérents du Synofdes.



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur SYNOFDES.

[Se désinscrire](#)

Envoyé par

 **sendinblue**

© 2021 SYNOFDES